

# LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N° 285

Janvier 2012

Site Internet : <http://www.aguilcourt.com>



Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux, les employés communaux vous présentent leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité.

## COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2011 - 4 conseillers absents

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire : Monsieur Laurent FOISSY est élu.

Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé.

### FIXATION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

La taxe d'assainissement appliqué sur la consommation de chaque usager du réseau d'adduction d'eau, est utilisée pour effectuer le remboursement des annuités des différents emprunts contractés auprès de l'Agence de l'Eau et de la Caisse d'Epargne de Picardie, financer les provisions pour amortissement, et les frais de fonctionnement des installations.

#### Etat des prêts à rembourser :

La consommation d'eau pour la période juin 2010 - juin 2011, s'élève à 14 435 m<sup>3</sup>.

PRETEUR	MONTANT TOTAL	Date de versement	ANNUITES	TAUX	Echéance
A.E.S.N.	30489.81 €	22.07	2540.82 €	0 %	22.07.2011
C.E.	77505.69 €	25.05	6209.32 €	2.39 %	25.05.2014
A.E.S.N.	108086.35 €	22.12	9007.20 €	0 %	22.12.2010
<b>TOTAL</b>	<b>216 081.95 €</b>		<b>17757.34 €</b>		

L'abonnement de 85 € HT réclamé aux usagers en novembre 2010, aura permis de collecter : 12 644.88 €

Les frais liés au fonctionnement des installations s'élèvent à 15 940.76 €

La taxe d'assainissement devra donc permettre de collecter : 19 867.22 €.

Le montant de la taxe d'assainissement devrait donc être de :

$$15940.76/14\ 435 = 1.03 \text{ € H.T. par m}^3$$

Les Membres du Conseil Municipal d'Aguilcourt, tiennent néanmoins à modérer cette hausse et fixe à l'unanimité des membres présents le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2011 à :

$$0.99 \text{ € H.T. par m}^3$$

$$0.2400 \text{ € HT par m}^3 \text{ pour la taxe de redevance pour modernisation des}$$

réseaux de collecte d'eaux usées ; nouvelle taxe instaurée depuis 2010, collectée pour l'Agence de l'eau Seine Normandie.

### USEDA

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le remplacement des 35 anciens luminaires très énergivores installés dans la commune. Par ailleurs les lampes actuelles vont disparaître bientôt.

Le coût total des travaux s'élève à 17150€ HT et sur ce coût, la contribution de la commune est de 8575 € puisque les élus de l'USEDA ont fait le choix de participer à hauteur de 50 % pour le remplacement de ces luminaires

Après avoir oui l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'accepter le projet de rénovation des luminaires de la commune
- s'engage à verser à l'USEDA le reste à financer par la commune.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### Sinistres

Monsieur le Maire donne lecture de l'accord de règlement par l'assurance AXA suite au sinistre du au coup de vent de juin 2011.

L'assurance fera un 1<sup>er</sup> règlement de 4749.27 € et un 2<sup>ème</sup> règlement différé à concurrence de 2183.23 € après les travaux dans la limite des justificatifs produits. Il reste donc à la charge de la commune la somme de 2648.12 €

## Communauté de Communes de la Champagne Picarde

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du 30 septembre concernant la réunion du 25 octobre pour la visite de la Suippe avec les membres du SIABAVE. Il précise que Monsieur TRICOT Michel, Président de l'Amicale de la Suippe représentera la commune à cette réunion.

## COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2011 - 4 conseillers absents

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire : Madame DIGRAZIA Annie.

Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé.

### TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code d'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

### DECISION MODIFICATIVE

Dans un premier temps, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle de 400 € pour confectionner les colis des personnes âgées pour 2011.

Ensuite, suite à la demande du percepteur, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de modifier le budget comme suit :

Dépenses fonctionnement : Compte 739116 « Reversement du Fonds National de garantie de ressources » : 17 324 € et Recettes fonctionnement : Compte 7311 « Contributions directes » : 17 324 €

### MODIFICATION DE LA SORTIE DU CHEMIN RURAL DE MERLET SUR LA RD62

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'accéder la modification et l'aménagement de la sortie du chemin rural de Merlet sur la RD62, à condition que la sucrerie de Bazancourt prenne en charge le coût total des travaux.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### Carte communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée de l'enquête publique, qui a été clôturée le 21 novembre 2011

#### Eau

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les analyses de l'eau effectuées sur la commune, qui donne un résultat d'une eau potable à la consommation.

#### Plan Neige

Monsieur le Maire donne lecture du plan neige communiqué par la voirie départementale

#### Communauté de Communes de la Champagne Picarde

Monsieur le Maire fait le compte rendu des dernières réunions de la CCCP

#### SIABAVE

Michel TRICOT fait un compte rendu de la réunion du Siabave sur la prise de compétence de l'entretien de la rivière Suippe

## Recensement population 2012

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prochain recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2012 avec Madame GAUCHE Salomé comme coordonateur communal et agent recenseur.

## NOEL DES ENFANTS

***Une trentaine de personnes se sont retrouvées sur le quai de notre halte SNCF le samedi 10 décembre pour se rendre à Reims et assister à la traditionnelle séance de cinéma et le goûter offerts par la commune aux enfants de 6 à 14 ans.***



***Ensuite le dimanche 11 décembre c'était au tour des plus jeunes de bénéficier de la séance cinéma dans la salle communale avec la projection du film « Les copains fêtent Noël » Pendant le goûter les 40 enfants présents ont reçu la visite du Père Noël qui leurs a distribué des cadeaux et des friandises.***



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

24 colis ont été offerts aux personnes âgées de notre commune, par les membres du C.C.A.S., le dimanche 11 décembre, à l'occasion de cette fin d'année.



## CLUB DE L'AMITIE

Dimanche 15 janvier, 35 personnes avaient accepté l'invitation du Club de l'Amitié d'Aguilcourt au repas annuel qu'il organise traditionnellement en début d'année. Gérard Prévot, maire d'Aguilcourt, et son épouse avaient honoré l'évènement de leur présence. Les convives ont été très satisfaits du menu proposé, avec, entre autres, Foie gras et Cuisse de canard au Champagne. L'après-midi s'est achevé autour des tapis de belote, les membres du Club appréciant tout particulièrement ce passe-temps.

Pour info, les séances du Club ont lieu un mardi sur deux, de 14h à 18h, dans la salle communale d'Aguilcourt ; la prochaine se déroulera le 7 février prochain. Avis aux amateurs !



les membres  
du club  
ont mis  
la main  
à la pâte pour  
les  
préparatifs



*Le plaisir de se retrouver entre amis*



*Un repas apprécié*

## RECENSEMENT MILITAIRE



Nous vous rappelons que les jeunes filles et garçons qui viennent de fêter leurs 16 ans doivent impérativement se faire recenser à la mairie dans le mois qui suit cet événement.

Une attestation de recensement leur sera délivrée. Elle est indispensable pour passer les examens scolaires, le permis de conduire etc. ...

## NOUVEAUX ARRIVANTS

\* *PINTO Ivo et POULIN Aline viennent de s'installer au 7 rue du petit château*

\* *MARINECHE Ludovic, SALMON Delphine et leur fils viennent de s'installer au 9 rue des pêcheurs.*

\* *Monsieur et Madame MEURICE Michel viennent de s'installer au 3 rue René Cagniard.*

\* *Madame MARIÉ vient de s'installer au 2bis rue du moulin*

\* *Monsieur FOURNEL Patrick vient de s'installer au 10 rue Julien Fenaux*

*Nous adressons la bienvenue à ces nouveaux habitants*

## NAISSANCES



Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance d'Inès

Fille de Mr & Mme Frisoni et petite sœur de Lola qui résident au 4 rue du petit château

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance d'**Alban**

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents 'Emeline Prieur et Guillaume Tripette, aux grands parents aguilcourtois M. et Mme Marc Tripette, et à l'arrière-grand-mère Mme Skowron.



## DECES



*Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Michel LE GOUELLEC, survenu le 31 décembre 2011, il était âgé de 86 ans.*

*Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse Marcelle, ses enfants, ses petits-enfants et arrière petits fils.*

## ANNONCES

Marion FOISSY, 17ans, jeune fille sérieuse se propose pour garder vos enfants à domicile (baby-sitting).

Elle a l'habitude de s'occuper de jeunes enfants et se fera une joie de les garder. N'hésitez pas à en parler autour de vous et si vous souhaitez avoir recours à ses services, vous pouvez la joindre au domicile de ses parents, au 03 23 79 80 83 ou passer au 8 rue Julien Fenaux.

## RENSEIGNEMENTS UTILES

Mairie : Téléphone/Fax : 03.23.79.74.14

E-mail : [mairie.aguilcourt@hotmail.fr](mailto:mairie.aguilcourt@hotmail.fr)

**Permanence secrétariat** : Mardi et vendredi de 18h à 19h



## *Recette du Bonheur*

*Dans le grand plat du bonheur*

*Versez tout d'abord de la joie de vivre à ras bord*

*Mélangez avec du concentré d'amitié*

*Prenez de bonnes tranches de rigolade*

*Que vous saupoudrez de fous rires*

*Nappez de beaucoup d'amour tendre et sucré.*

*Pimentez de quelques grains de folies*

*Servez avec une pêche d'enfer et faites durer longtemps.*

- *A consommer sans modération*